

L'ESPÈCE À LA UNE



Ce petit sigle (néгатif ou positif) vous précise si cette espèce est patrimoniale et donc à conserver ou invasive donc à éliminer, en tout cas à ne pas favoriser.

Fritillaire Pintade : *Fritillaria meleagris*

Cette fleur, appartenant à la grande famille des lilacées comme les lys, le muguet, les tulipes ou les narcisses, peuple les prairies alluviales inondables. Comme toutes les plantes, elle subit l'aménagement du territoire. C'est pour cette raison qu'autrefois très commune, elle devient aujourd'hui très rare voire absente de sites où elle vivait. Elle affectionne tout particulièrement les prairies humides, zones délaissées au profit d'une culture intensive, de drainages, d'aménagements hydrauliques et de la culture du peuplier. Sur l'Isle, on peut en trouver notamment sur la commune de Saint Front de Pradoux. On peut trouver cette fleur sur des sols gorgés d'eau, de par son caractère hygrophile, en revanche au niveau agronomique la fritillaire n'est que très peu exigeante. Il ne faut pas rater sa période de fleuraison, car très courte, elle s'étend de mars à mai. Ceci contribue également à sa rareté et à la méconnaissance de cette espèce.



La fritillaire se trouve principalement dans des prairies, plus rarement en milieu boisé.



Identifier la fritillaire



Les quelques feuilles disséminées, sur la tige dressée, sont lancéolées et alternes. Il n'est pas rare de rencontrer dans une même prairie un grand nombre de plantes à deux fleurs. Comme en général, toutes les lilacées, la fritillaire est une plante vivace à bulbe. Le bulbe de petite taille est enfoui à une profondeur d'environ 8 à 10 centimètres. La dissémination de la plante est rendue possible par les graines contenues dans une capsule, visible dès la fin de floraison, c'est à dire une trentaine de jours après l'éclosion des fleurs. Les premières floraisons ont lieu fin mars en même temps que les primevères.

La cueillette peut, elle aussi, entraîner sa disparition ou du moins freiner son expansion, d'autant que la fleur fane rapidement après sa cueillette. Autre facteur, et non des moindres, le régime des cours d'eau ayant considérablement changé ces dernières décennies, il limite ou atténue les inondations des prairies et par voie de conséquence la survie ou la dissémination des fritillaires.

Le nom de cette belle plante varie d'une région à une autre mais prend toujours en considération la forme de sa "clochette" fritillaire pintade ou la répartition des couleurs sur ses pétales. Le nom latin fritillaria donné à l'ensemble des pétales désignerait le cornet fritillus destiné à lancer les dés chez les romains. Et meleagris désignerait la pintade, oiseau au plumage tacheté. Suivant le biotope, la tige de cette herbacée mesure parfois 50 centimètres de hauteur.

Un stagiaire, T.V.

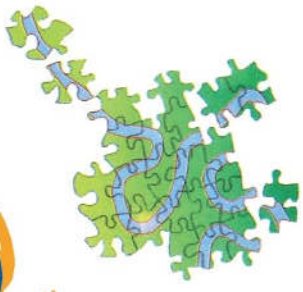
DES QUESTIONS, DES BESOINS, L'ÉQUIPE DU SYNDICAT VOUS RÉPOND

Contactez-nous :
Le Bourg
24700 SAINT MARTIAL D'ARTENSEN
05-53-80-58-51 / 05-53-82-67-01
syndicat-isle-24@wanadoo.fr

Les élus du syndicat vous reçoivent sur rendez-vous :

Max LEY, Président.
Bernard GUILLAUMARD, Vice-Président.

INFORMATIONS



SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU BASSIN DE L'ISLE EN PÉRIGORD



N° 2 - AUTOMNE 2012



L'avenir de nos structures nous préoccupe.

Le travail préparatoire à la fusion de nos structures mené avec nos collègues des autres syndicats de la vallée, en est la démonstration et va nous permettre de construire l'avenir.

Mais le regroupement des collectivités n'est qu'une facette de la réflexion.

Notre syndicat n'est pas un service obligatoire, mais une volonté collective de préserver un milieu naturel de grande qualité, qui je le rappelle nécessite d'être géré et entretenu.

C'est le travail quotidien de toute l'équipe et notre collectivité justifie toutes les interventions et chaque investissement.

Depuis sa création, notre structure a du suivre une évolution souvent dictée par des critères extérieurs.

A sa création le Syndicat a bénéficié de subventions importantes lui permettant d'engager des travaux lourds sur les ouvrages de navigation et la végétation, travaux justifiés par l'abandon de la rivière Isle de plus d'un demi-siècle.

L'arrêt de ces dotations a laissé quelques projets en suspens, notamment les écluses de « la Biterne » et de « la Caillade » qui n'ont pu être achevées, cela malgré la volonté des élus du Conseil Syndical.

L'équipe d'entretien a également bénéficié lors de sa création du dispositif des emplois jeunes, qui là aussi grâce à la volonté des élus ont été pérennisés.

Avec le temps, de nouvelles orientations sont apparues, et des actions financées hier ne le sont plus

SOMMAIRE :

- Page 2 : Edit'eau Sommaire
- Page 3 : Le point sur le regroupement des syndicats
- Page 3 : Pour comprendre

« C'est une trisité chose de penser que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas »
Victor HUGO

aujourd'hui. Pour exemple, on ne parle plus de nettoyage des berges mais plutôt de gestion sélective. Nous devons nous adapter régulièrement aux nouvelles données qui découlent des directives cadres européennes ou de la législation française.

Demain risque d'amener des modifications encore plus importantes : en effet le transfert du Domaine Public Fluvial de l'état vers l'établissement public EPIDOR, va conduire le nouveau gestionnaire à élaborer une nouvelle politique d'entretien et nous devons une fois de plus faire face à cette situation.

Nous comprenons tout à fait l'inquiétude des élus habitués à une qualité d'écoute et de service, leur crainte que leurs attentes ne puissent plus être prises en considération.

Malgré les nouvelles directives et orientations, notre Syndicat ne doit pas oublier ce pour quoi il a été créé, ses missions premières, afin de concilier ces dernières avec les volontés des élus locaux.

Afin de poursuivre la construction de notre projet de gestion du bassin versant de l'Isle, nous avons besoin de connaître vos avis sur notre fonctionnement actuel et quelles orientations vous souhaitez voir prendre demain pour l'avenir de votre structure.

Il nous semble fondamental que les décisions soient prises localement.

Max LEY, Bernard GUILLAUMARD.

DES CHANTIERS :

Le point sur l'entretien

Depuis 2008, une sélection des secteurs d'intervention permet d'une part de préserver des secteurs moins fréquentés et d'autre part d'intervenir à plusieurs reprises sur des linéaires à proximité de bourgs ou d'activités humaines comme les canaux de navigation ou les concours de pêche par exemple. Le syndicat a également aidé dans la préparation du Raid Isle 24.

Le syndicat doit s'adapter aux nouvelles politiques et changement de modalités de gestion : pour exemple la conservation d'arbres morts sur pied et dans l'eau contribue à accroître la biodiversité de ces écosystèmes.

Toutefois, il n'oublie pas ses tâches régaliennes : le fauchage de la servitude, l'entretien des écluses et canaux, l'entretien des cales à bateaux, etc.

Désenvasement du bras mort de la Roche :

Restauration d'une zone de frayère pour le brochet

Les annexes fluviales jouent de nombreux rôles cruciaux dans le fonctionnement global de l'écosystème « Rivière ».

Elles offrent des zones d'expansion aux crues et assurent ainsi une certaine mobilité transversale du cours d'eau. Cette réserve d'eau peut ainsi être disponible en période d'étiage, un peu à l'instar des zones humides.

L'annexe fluviale est un lieu d'échanges entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. On y trouve une grande biodiversité. La flore et la faune y sont variées grâce à la faible profondeur d'eau et par l'interaction de zones d'échanges.

La mise à sec partielle de ces zones à l'étiage permet une végétalisation. Cette même végétation offre, lors de périodes de hautes et de moyennes eaux, des zones de frayères (support de ponte pour certaines espèces piscicoles et développement de phytoplanctons). Ces annexes servent également de zone de refuge, zone protégée vis-à-vis des activités humaines. La faune piscicole pourra se réfugier dans ces bras à l'abri des forts courants. La restauration de ces bras permet également à

Cales à bateaux

Réalisée :

Nous avons réalisé une cale au lieu dit Coly Lamelette. Cette cale fut réalisée par une entreprise locale puis aménagée par l'équipe du syndicat.

En projet -1 :

Nous avons le projet d'améliorer la cale de mise à l'eau de Ménestérol au lieu dit du même nom. La mise à l'eau ne pouvait s'effectuer que difficilement sur une pente gazonnée.

La cale sera réalisée avec une pente suffisamment faible pour permettre à la majorité des embarcations et véhicules tracteurs d'y accéder. Ces travaux seront financés par la Commune, l'AAPPMA locale et la Fédération de pêche ainsi que par le syndicat qui porte les travaux. Une subvention a été demandée auprès du Conseil Général. Ces travaux sont confiés à une entreprise.

En projet - 2 :

Dans la suite de l'amélioration et l'aménagement de la cale du centre bourg de Moulin Neuf (travaux menés en 2010) le programme d'amélioration des ouvrages de navigation se poursuit. Trois cales à bateaux (Chandean du Maine, Marrarieux et Filolie) dont la mise à l'eau est jugée trop délicate vont être améliorées. Ces cales se situent sur la rive droite et gauche de l'Isle sur la commune de Saint Laurent des Hommes. Ces travaux réalisés en partie par entrepise, en partie par l'équipe en régie, devraient être réalisés en 2012, si nous obtenons l'autorisation administrative.

L'année prochaine d'autres cales seront améliorées, les élus seront associés à ces réflexions.

Le bras mort est dans un état d'envasement prononcé.



cette faune de reconquérir des zones perdues par manque de connexions.

Le syndicat a déposé un programme de gestion des annexes fluviales. A ce sujet, deux opérations sont actuellement en cours : la première vise à inventorient de manière exhaustive l'ensemble des annexes présentes sur l'Isle. La seconde consiste en la réalisation de travaux jugés urgents : la restauration du bras mort de la Roche.

Le travail de réflexion sur la conception des profils mené avec les ingénieurs de la Fédération de pêche devrait permettre d'offrir un maximum de résultat dans l'accueil des brochets. Des petits aménagements seront également mis en oeuvre pour la faune entomologique (insectes, libellules principalement) ainsi que pour la Cistude d'Europe et le Vison d'Europe.

Les autorisations administratives et participations financières sont en fin d'instruction, et selon les conditions météorologiques, les travaux pourraient être réalisés au milieu de l'automne 2012.

Des aides financières à hauteur de 80 % sont sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (30 %), du Conseil Général de la Dordogne (30 %) et du Conseil Régional d'Aquitaine (20 %).



Jean Pierre Elie Prout, Maire de la commune de Saint Louis en l'Isle remarquables, ouvrages d'art, etc). Depuis, bien de l'eau a coulé sous les ponts. Sans doute La création du Syndicat du Bassin serait-il aujourd'hui judicieux de de l'Isle, a marqué en son serinement à une temps la volonté des élus d'unifier évaluation des actions qu'il a leurs efforts pour, d'une part, initiées parmi lesquelles mieux entretenir, protéger et figureraient - et cela vaut pour aménager les bords de la rivière et toute entreprise humaine - ses affluents et, d'autre part, d'incontestables réussites mais sauvegarder voire valoriser le aussi quelques échecs (encore patrimoine de leurs berges (faune, deux écluses en attente d'un flore, milieux naturels, sites financement).

Durant la dernière décennie, le Syndicat a fort Bernard Guillaume et Marc Hagenstein opportunément élargi sa réflexion aux thématiques de compétences et disponibles, se rendent sur le terrain à l'écologie. Expositions (Adour Garonne entre autres), la demande des élus, apportent des réponses, trouvent publications, étude prospective sur la Beauronne de Saint des solutions, s'impliquent et fournissent un Vincent à partir d'un travail d'étudiant, ont ainsi accompagné précieux. Merci à eux et à leurs sensibilisés les élus au fonctionnement complexe des équipes d'intervention. écosystèmes et à l'importance des zones humides Avec le développement des activités de pleine nature indispensables à la survie des espèces, rencontrant de fait conduit par le Conseil Général de la Dordogne et un écho auprès de la nouvelle génération des délégués des l'arrivée de la Vélo route voie verte « Via Eila » à communes qui se passionnent pour les questions l'horizon 2015, le Syndicat constitue, à l'évidence, un environnementales. acteur majeur dans l'optimisation de l'offre touristique Dans le cadre de leurs missions de base auprès des et culturelle de la vallée de l'Isle. Jean Pierre Elie Prout collectivités, d'écoute, de conseil, de médiation parfois,

« Non, le monde sauvage n'est pas un luxe, mais une nécessité de l'esprit humain, aussi vitale pour nos vies que l'eau et le bon pain. Une civilisation qui détruit le peu qui lui reste du sauvage, du rare, de l'original se coupe de ses origines et trahit le principe même de la civilisation. »

Edward Abbey dans «*l'esprit solitaire*» 1968

Monsieur VILLOT, délégué de la commune de Saint Laurent des H. et Président de l'AAPPMA Au Fil de l'Eau En terme de gestion piscicole, nous réalisons de nombreux alevinages : truitelles, black-bass, brocheterons, sandres dans les cours d'eau nous notre gestion la rivière l'Isle, le Farganaud, le Grolet. Ce dernier est en première catégorie piscicole et a des qualités à ce par l'association en collaboration avec la fédération de pêche. L'accès à l'Isle peut se faire via les cales à bateaux réalisées par le syndicat sur l'Isle en amont du canal de Chandos, en aval du pont de Fournil, lieu-dit Marranieux, et en aval du pont de la Filolie. Ces cales feront l'objet d'amélioration de mises à l'eau.

De nombreuses activités ont lieu tout au long de l'année : des concours de pêche sur le canal de Bénévent pour adultes et enfants le samedi d'ouverture de la fête locale, une partie de pêche pour les enfants au mois de juin pour la « Saint Jean ». Ces diverses manifestations sont organisées par l'association avec le soutien technique du syndicat



SDCI : FUSION DES SYNDICATS DE GESTION DE COURS D'EAU

Nous avions, lors de la première parution de notre lettre d'Inf'Eau, consacré un chapitre important sur la fusion des syndicats chargés de la gestion des cours d'eau dans la vallée de l'Isle. Aujourd'hui nous continuons à travailler avec nos collègues sur la finalisation de ce projet de fusion.

Depuis un an, des modifications ont été apportées au projet initial.

Tout d'abord d'un point de vue géographique, le syndicat de la Beauronne de Chancelade fut retiré du projet initial comme les communes de Razac et Annesse qui devaient être rattachées à la CAP (cette dernière devait se substituer à ces communes).

Des communes dites de tête de Bassin ont été rajoutées, comme Saint Michel de Double et Saint Etienne de Puycorbier sur le bassin du Grolet, Saint Vincent de Connezac sur celui de la Beauronne de Saint Vincent et Les Lèches sur celui de la Beauronne des Lèches.

Au total ce sont 66 communes qui devraient former cette nouvelle entité et le bassin versant de l'Isle aval devrait au 1er janvier 2014 être doté d'une structure adaptée et compétente pour assurer sa gestion.

De nombreuses réunions, échanges entre les élus de chaque syndicat ont eu lieu. Les participants à ces différentes réunions de travail sont des représentants des 4 structures à savoir : le syndicat de la Crempse, de l'Isle, du Salembre et

du Vern. Les services du Conseil Général, de la Préfecture, de l'Agence de l'Eau, de l'Union des Maires participent à ces travaux qui devraient préparer au mieux cette fusion très importante pour l'avenir. Nous pouvons remercier la présence de M. Deguilhem, notre député montrant que ce dossier est très important à ses yeux.

Cette commission intersyndicale est composée de 3 élus de chaque syndicat. La partie est respectée et était le maître mot de ces débats.

Chaque élu a pu faire part de ses craintes et désirata et a contribué à élaborer cette fusion. Des tableaux de calculs de participation en passant par les statuts, aucun sujet n'a été tabou.

Calendrier :

En fin d'année 2012, Monsieur le Préfet de la Dordogne devrait prendre l'arrêté de projet de périmètre pour avis des collectivités membres. L'arrêté de fusion devrait être pris au plus tard en juin 2013 avec effet au 1er janvier 2014. Ce qui semblait si éloigné hier se précise aujourd'hui, et le travail réalisé par notre équipe et par la commission intersyndicale créée à cet effet pour préparer au mieux cette fusion permettra qu'elle soit maîtrisée au mieux dans l'intérêt commun de chaque collectivité. B.G.

POUR COMPRENDRE : CES SIGLES QUI NOUS PARLENT

Immergé dans le milieu et dans les discours de l'eau, de zones humides, de nombreux sigles, abréviations, mots particuliers et propres à ces milieux sont utilisés couramment. Il faut être pratiquant régulier pour s'en dépatouiller et intégrer toutes les définitions. Une mise à plat pour parler le même langage est nécessaire.

ANC : Assainissement Non Collectif : ensemble des filières de traitement qui permettent d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle.

TVB : la Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité. Elle va se traduire par un maillage de sites reliés pour former un réseau écologique d'espaces naturels terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue).

SDAGE : Né de la loi sur l'eau de 1992, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux fixe pour chaque bassin hydrographique métropolitain les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée des ressources en eau. Ce document d'orientation a une portée juridique.

SAGE : Né de la loi sur l'eau de 1992, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est le document d'orientation de la politique de l'eau au niveau local. Il est doté d'une portée juridique, et est établi par une commission locale de l'eau (CLE).

CLE : la Commission Locale de l'Eau est l'instance locale de concertation qui élabore le SAGE.

MAE : les Mesures Agri-Environnementales. territorialisées visent une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, ...) dans les pratiques agricoles (limitation de l'utilisation des engrais et des pesticides, réduction des impacts des élevages, restauration des espaces naturels, ...).

PDM : le Programme De Mesures constitue le recueil des actions dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015, en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

PGE : le Plan de Gestion des Étiages est un protocole d'accord dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage. Il vise à retrouver une situation d'équilibre entre les usages de l'eau et le milieu naturel.

OBJECTIF : "ZÉRO PHYTO" - CHARTRE DÉPARTEMENTALE 0 HERBICIDE = MÊME OBJECTIF

Le syndicat a dans ses objets de « veiller au bon état quantitatif et qualitatif des eaux de la rivière Isle, de ses affluents et des zones humides présentes sur son territoire et participe, en fonction de ses moyens, à l'atteinte des objectifs européens ». Le syndicat participe alors à toutes mesures ou actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau.

Les élus ont également le souhait de diminuer l'impact des activités du syndicat sur l'environnement.

Le syndicat a en charge, entre autres, l'entretien d'ouvrages tels que les écluses, les cales à bateaux, les pontons de pêche pour personnes à mobilité réduite, les enrochements, mobiliers de tourisme etc... qui nécessitent un entretien assez poussé. Comme dans toutes les collectivités, l'utilisation de produits phytosanitaires se pratiquait régulièrement.

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 relatif à l'article L. 253-1. impose aux utilisateurs de pesticides le respect des zones non traitées au bord des cours d'eau. L'intervention de l'équipe étant située dans une bande inférieure à 5 mètres, l'utilisation de produits phytosanitaires est prohibée.

Zéro pesticide
Collectivités,
l'agence de l'eau
peut vous aider
www.eau-adour-garonne.fr

5. bonnes raisons pour s'engager dans une démarche de réduction des pesticides ou produits phytosanitaires :

1. Préserver la santé des habitants et des agents techniques d'entretien des espaces et des voiries.
2. Préserver la qualité des rivières et des nappes.
3. Réduire les coûts de traitement de l'eau potable en préservant la ressource.
4. Respecter plus facilement la réglementation.
5. Inscrire votre commune dans une stratégie de développement durable.

Le constat est le suivant : les collectivités représentent seulement 2% de la consommation totale de pesticides en France mais 30% de la pollution.

Le Saviez-vous ?

L'Arrêté du 25 novembre 2011 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime prévoit la certification de tous les prescripteurs, vendeurs et applicateurs de produits phytosanitaires (Certiphyto). La version consolidée du 29/03/2012 de l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime fixe

Le syndicat se tourne alors vers d'autres solutions. Il s'inscrit dans une démarche écologique visant à limiter son impact sur l'environnement (utilisation d'huile de chaîne bio pour les tronçonneuses par exemple). Il est donc décidé à ne plus utiliser de produits phytosanitaires afin de répondre aux objectifs de qualité de l'eau et d'environnement. Cependant, il n'existe pas une solution de remplacement aux produits phytosanitaires offrant les mêmes résultats mais de nombreuses techniques nouvelles ont vu le jour.

L'année 2007 a été une année de réflexion où le désherbage a eu lieu mécaniquement c'est-à-dire en débroussaillant les maçonneries à l'aide d'une débroussailluse équipée de fil. Ensuite d'autres techniques ont été utilisées comme le désherbage thermique, par arrachage manuel et mécanique, la pulvérisation de vinaigre blanc.

Parmi ces techniques alternatives peuvent être ajoutés les désherbages à air chaud, à eau chaude, à vapeur, mécanique à l'aide de brosses métalliques, biologique avec un acide gras et de l'huile de coton ou à base d'acide pélagronique et hydrazide maléique.

Le syndicat réfléchit encore sur l'une ou l'autre technique.

notamment les conditions d'application des produits phytosanitaires, le respect des zones non traitées de 5 à 20 mètres, en fonction des produits, de tout point d'eau (puits, cours d'eau, fossés, ...) l'obligation de traitement des excédents de bouillies, ...

L'arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits phytosanitaires dans les cours de récréation, les aires de jeux destinés aux enfants, les parcs, jardins et espaces verts, les terrains de sport et de loisir ouverts au public, et à moins de 50 mètres des bâtiments d'accueil ou d'hébergement de personnes vulnérables.

Dans l'objectif de réaliser des économies d'échelle, le syndicat souhaite associer d'autres collectivités (communes ou communautés de communes) pour acquérir ce matériel à plusieurs.

± d'Inf'eau 2

<http://agenda21.cg24.fr/>

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/grands-dossiers/objectif-zero-phyto.html>

LES ZONES HUMIDES

2 Février 2012 :

La Journée Mondiale des Zones Humides

Le 2 février dernier, dans le cadre des journées mondiales des zones humides, le syndicat avait réuni les acteurs de la rivière, ainsi que les élus du syndicat afin de les sensibiliser sur les enjeux des zones humides et de leur présenter son projet pour les différentes zones humides de son secteur.

Les élus sont impliqués dans ce projet :

M. Pascal DEGUILHEM, Député de la Vallée de l'Isle, M. WIBAUX, délégué régional adjoint de l'Agence de l'Eau, M. LOTTERIE, Maire et Conseiller Général de Montpon, M. FORGEREAU, Président du SIETAVI (syndicat de l'Isle gréonim) et M. LEY Président du Syndicat honoraire de leur présence cette manifestation.

Les partenaires tels que l'Agence de l'Eau, le Conseil Général représenté par M. Garcia, chef de service, EPIDOR, l'association Paysages ont pu présenter leur politique en matière de zones humides.

Ces présentations claires et précises ont permis d'éclairer l'assistance venue en nombre.

Concernant le syndicat, le technicien a donc rappelé que les zones humides sont des fractions primordiales d'un écosystème aquatique - humide. Elles offrent de nombreuses fonctions, dont celle de diminuer l'impact des crues, de former un filtre pour les eaux de ruissellement, elles sont le lieu de vie spécifique pour de nombreuses espèces dont piscicoles et d'une biomasse densément riche.

En premier lieu la maîtrise du foncier.

La phase d'animation foncière, première phase de ce projet conditionne la suite du projet. La nécessité de maîtrise foncière de ces zones a été soulignée. Le devenir de ces zones doit être pérennisé, ne serait-ce que pour inscrire une gestion dans le temps. Les élus du syndicat ont choisi exclusivement de discuter et négocier la maîtrise foncière avec les propriétaires et exploitants sans utiliser de procédure administrative. L'implication des locaux sera une clé de réussite de ce projet. Les orientations de maîtrise foncière (proposition d'acquisition, de location ou autres) sont établies en fonction des enjeux et des atouts des parcelles.

D'ores et déjà, le projet a été validé et soutenu par les partenaires financiers, institutionnels et privés (Europe, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général, Fédération de pêche, ...). Ce projet se déroulera en plusieurs tranches, la première ayant pris effet depuis janvier 2011 jusqu'en décembre 2013, où un inventaire complémentaire sera produit découlant sur la seconde tranche.

Et après que fait-on ?

Une étude globale établira un programme de travaux quinquennal et spécifique à chaque zone. L'équipe en régie du syndicat pourra intervenir sur des travaux d'investissements, de suivi et d'entretiens ultérieurs.

Ce projet, et entre autres cette journée mondiale des zones humides, répond au traité intergouvernemental de la Convention de Ramsar qui engage ses Etats membres à maintenir les caractéristiques écologiques de leurs zones humides et d'en planifier une utilisation rationnelle et durable.

Un maître mot : discussion, écoute et implication des locaux

Au lancement de ce projet, les élus décidèrent de ne pas employer de méthode administrative pour obtenir la maîtrise foncière. La discussion et l'écoute furent privilégiées. D'autant que par ce biais, il est possible de sensibiliser et d'impliquer les riverains et les exploitants forestiers et agricoles dans l'élaboration de mesures de gestion acceptée par un plus grand nombre.

Depuis la fin 2011, des discussions avec des propriétaires de différentes zones furent organisées.

La méthode employée est quasiment identique d'une zone à l'autre : lors d'une réunion publique, le projet et la zone sont présentés à l'ensemble des riverains concernés. Par la suite, des rendez-vous individuels sont pris pour discuter de points singuliers. Des propositions chiffrées sont faites, et personnalisées selon les velléités de chaque propriétaire.

Cette phase est intéressante mais longue. Il est important de consacrer le même temps d'écoute et de discussion avec chaque riverain, que cette personne possède plusieurs hectares ou quelques centiares...

A l'heure de la rédaction de cette lettre d'Inf'Eau, de nombreux accords furent trouvés dont l'acquisition de plus de 10 hectares.

Cette première phase du projet est financée à plus de 95 % et voit le soutien de partenaires tels que l'Europe, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Général de la Dordogne et la Fédération de pêche.

En combinant les différents outils de maîtrise foncière, une gestion de plus de 15 hectares est envisageable. Dès qu'une superficie suffisamment conséquente sera sous maîtrise du syndicat, nous emploierons un bureau d'études afin qu'il réalise les inventaires particuliers (faune et flore) ainsi que des propositions de mesures de gestion.

Cette première phase du projet est réalisable grâce à la volonté des élus du syndicat et au soutien des partenaires suivants :



L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional